

Règlement intérieur du Festival international d'échecs de La Plagne – Aout 2021

Article 1 : organisation

Le 1er Festival International d'échecs de La Plagne est organisé par le Cercle d'Echecs du Bassin Annemassien.

Il se déroulera du 2 au 8 Août 2021 dans la résidence Hôtelière SUN VALLEY – 73210 La Plagne Soleil

Le Festival est composé de trois tournois distincts

- Le tournoi Maître, réservé aux joueurs ayant un Elo de plus de 1850
- Le Tournoi Accession, réservé aux joueurs ayant un Elo inférieur à 1950
- Le tournoi Amateur, réservé aux joueurs dont le Elo est inférieur à 1500

Des dérogations possibles pour jouer le tournoi Maître peuvent être obtenues par une demande motivée qui sera étudiée par une commission composée de l'arbitre principal du festival, de l'arbitre du tournoi et de l'organisateur.

Article 2 : homologation et appariements

Ce Festival, homologué par la Fédération Française des Echecs (F.F.E.) et par la Fédération Internationale des Echecs (F.I.D.E.), se joue en **9 rondes** pour tous les tournois.

Les appariements informatisés (programme P.A.P.I. conçu par Erick MOURET) se font au **système suisse (C04.3)**.

Pour le tournoi Maître, en fonctions des personnes inscrites et présentes le jour de la première ronde et si les conditions d'obtentions des normes sont réunies (nombre de titrés, d'étrangers etc...), l'arbitre pourra alors utiliser un appariement accéléré favorisant ainsi l'acquisition de normes.

Les règles du jeu sont celles de la F.I.D.E. adoptées par le 88^{ème} congrès de la FIDE qui s'est tenu à Goynuk (Antalya, Turquie) et entrées en application au 1^{er} janvier 2018. Les parties seront comptabilisées au classement Elo FIDE de septembre 2021.

Article 3 : cadence

- Tournoi Maître : 1h30/40 coups puis 30 min. + 30 sec/coup par durant toute la partie.
- Tournoi Accession : 1h30/40 coups puis 30 min. + 30 sec/coup par durant toute la partie.
- Tournoi Amateur : 1h30 + 30 sec/coup (pas d'ajout au 40^{ème} coup pour ce tournoi).

La notation est obligatoire durant toute la partie.

Article 4 : inscription

L'inscription en ligne est fortement conseillée car elle permet de gagner du temps pour l'appariements de la ronde 1.

Néanmoins seul le pointage et le paiement de l'inscription la rend définitive.

Ne seront appariés à la première ronde que les joueurs ayant pointés et donc réglé leur inscription ou qui auront averti l'arbitre ou l'organisateur de leur retard au pointage.

Fin du pointage le lundi 2 août à 14h30.

Pour s'inscrire, chaque Français doit être licencié A de la FFE.

Les joueurs étrangers doivent être licenciés A FFE ou à une fédération reconnue par la FIDE et posséder un code FIDE actif. Si tel n'est pas le cas une licence pourra être prise sous code FRA au prix de 20€.

Les droits d'inscription se montent à :

- Tournoi Maitres 50€
- Tournoi Accession 40€
- Tournoi Amateur 30€

GRATUIT POUR LES GMI, WGM, MI et WIM

Les joueurs de plus de 2200 Elo FIDE et les moins de 20 ans paient moitié tarif.

Article 5 : horaires

| | |
|--------------------|-----------------------------|
| Pointage | Lundi 2 août de 10h à 14h30 |
| Discours ouverture | Lundi 2 août à 14h45 |
| Ronde 1 | Lundi 2 août à 15h00 |
| Ronde 2 | Mardi 3 août à 15h00 |
| Ronde 3 | Mercredi 4 août à 9h00 |
| Ronde 4 | Mercredi 4 août à 16h00 |
| Ronde 5 | Jeudi 5 août à 15h00 |
| Ronde 6 | Vendredi 6 août à 9h00 |
| Ronde 7 | vendredi 6 août à 16h00 |
| Ronde 8 | Samedi 7 août à 15h00 |
| Ronde 9 | Dimanche 8 août à 8h00 |
| Remise des prix | Dimanche 8 août vers 14h30 |

En fonction de la fin des rondes 3 et 6 et pour ne pas trop retarder le début des rondes 4 et 7, des ajournements pourraient être envisagés.

Article 6 : classement et prix

Le classement final est établi suivant le nombre de points de parties.

Les systèmes de départage des ex æquo sont dans l'ordre le buchholz tronqué (somme des scores ajustés des adversaires moins les deux plus faibles), la performance puis le buchholz intégral.

Tout joueur absent et non représenté à la cérémonie de clôture renonce à son prix. La liste des prix sera affichée avant la 5^{ème} ronde dans la salle du tournoi.

Article 7 : arbitrage

Arbitre en chef du festival : Gérard HERNANDEZ (Arbitre International).

Arbitre principal du tournoi « maître » : Sylvain WLASSEWITCH (arbitre FIDE)

Arbitre principal du tournoi « accession » : Charles LALIEU (AFO1)

Arbitre principal du tournoi « amateurs » : Gérard HERNANDEZ (Arbitre International)

Arbitres adjoints : Dominique RUHLMANN (Arbitre FIDE) et Michel SYLVESTRE-BARON (AFO1).

Article 8 : nullité par accord mutuel

Les joueurs sont tenus de respecter la Charte des joueurs de la FFE et le code éthique de la FIDE.

La nulle par accord mutuel n'est pas autorisée avant le 30^{ème} coup. Deux joueurs faisant une nulle par accord mutuel avant cette limite pourront être sanctionnés par une double perte.

Si un pat ou une position morte (absolument aucun mat ne peut se produire) se présente, avant de ranger les pièces, les joueurs doivent appeler l'arbitre qui validera le résultat, s'il y a lieu.

En cas de répétition de position (art. 9.2 des règles du jeu) alors, le joueur au trait est autorisé à réclamer la nulle à l'arbitre.

Si la nulle est constatée et validée par l'arbitre, les joueurs entourent les deux noms, écrivent « ½ » ou « 0,5 », et signent les feuilles, puis remettent les feuilles à l'arbitre, et rangent les pièces.

Article 9 : Le Bye

Un joueur peut prendre un « BYE », c'est-à-dire ne pas être apparié pendant une ronde, mais en marquant tout de même un demi-point (0,5 point). Il doit absolument prévenir l'arbitre de son tournoi AVANT la fin de la ronde précédente.

Chaque joueur est limité à **1 « Bye » maximum** pendant le tournoi, et avec **impossibilité de le faire dans les trois dernières rondes.**

Article 10 : comportement des joueurs

Il est interdit de fumer dans la salle du tournoi, dans la salle d'analyse et *plus généralement dans l'ensemble de l'établissement*. Il est interdit d'analyser ou de blitzer dans la salle du tournoi. Les forfaits non justifiés seront signalés à la Direction des Tournois de la F.F.E. pour les joueurs français et à la fédération concernée pour les joueurs étrangers.

Pendant la partie, mais uniquement avec la permission de l'arbitre, il est possible à un joueur de quitter la salle de jeu et au joueur au trait d'être autorisé à quitter la zone de jeu.

Il lui est en outre formellement interdit d'aller dans la salle d'analyse pendant sa partie. Il faut aussi éviter toute discussion et toute lecture suspecte. L'attitude doit être convenable et la tenue correcte. Il est rappelé qu'un joueur ou un spectateur ne peut en aucun cas intervenir d'une quelconque façon dans une partie en cours.

Pendant une partie, il est interdit à un joueur d'avoir un quelconque appareil électronique non spécifiquement autorisé par l'arbitre dans la salle de jeu. Toutefois de tels appareils seront tolérés à condition qu'ils soient totalement éteints et laissés dans le sac d'un joueur, rangé selon les directives de l'arbitre. Il est interdit aux deux joueurs d'utiliser ce sac sans la permission de l'arbitre.

L'arbitre peut demander au joueur d'inspecter en privé ses vêtements, sacs et autres effets personnels. L'arbitre ou la personne autorisée par l'arbitre pour l'inspection devra être du même sexe que le joueur. Si le joueur refuse de coopérer, l'arbitre donnera une sanction en accord avec l'article 13.4 des Règles du Jeu.

The arbiter may require the player to allow his clothes, bags or other items to be inspected, in private. The arbiter or a person authorised by the arbiter shall inspect the player and shall be of the same gender as the player. If a player refuses to cooperate with these obligations, the arbiter shall take measures in accordance with Article 13.4.

Article 11 : commission d'appel

Une commission d'appel sera constituée. Sa composition (5 membres) sera affichée dans la salle de jeu. Face à une décision de l'arbitre, au cours du jeu, un joueur ne peut qu'obtempérer. Il doit, s'il le souhaite, faire appel oralement dès l'incident et continuer la partie, puis à l'issue de cette partie rédiger son rapport de plainte et l'adresser aussitôt à l'arbitre qui la fera suivre à la Commission d'appel qui statuera.

Article 12 : fin de partie

A l'issue de la partie, le vainqueur (ou le conducteur des blancs en cas de nullité) apporte les 2 originaux des feuilles de partie à la table de marque. Le perdant (ou le conducteur des noirs en cas de nullité) range les pièces sur l'échiquier et éteint la pendule **puis les deux joueurs quittent la salle de jeu**.

Article 13 : Retard

Tout joueur qui arrive devant l'échiquier avec plus de **30 minutes** de retard après le lancement de la ronde perdra la partie, sauf si l'arbitre en décide autrement. Si le motif du retard n'est pas clairement justifié auprès de l'arbitre cela entraîne l'exclusion du tournoi.

Article 14 :

Par son inscription au Festival d'échecs de La Plagne, **le joueur (euse) adulte** ou **les parents de joueur (euse) mineur (e)** donnent autorisation à l'organisateur de publier sur le site internet (<http://alpes-echecs.com>) ou d'autres supports en lien avec l'activité échiquéenne des photos, vidéos ou enregistrements sonores réalisés à l'occasion de la manifestation.

Article 15 :

Les joueurs s'engagent à respecter le présent règlement, la charte du joueur d'échecs ainsi que les mesures sanitaires relatives à la Covid qui seront en vigueur durant la période du Festival et qui feront l'objet d'un affichage spécifique. Sous peine de sanctions telles que définies dans l'article 12.9 des règles du jeu, le masque doit être porté correctement (nez et bouche couverts).

L'arbitre principal

IA Gérard HERNANDEZ

L'Organisateur

Hervé VUILLERMOZ